



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

CONCOURS DE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Concours : **EXTERNE**

SESSION 2026

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N°1

Composition

(Coefficient : 2 – Durée : 5 heures)

Matériel(s) et documents(s) autorisé(s) : **AUCUN**

Ce sujet comporte 1 page y compris celle-ci.

Vérifier que l'exemplaire qui vous a été remis est complet. Si ce n'est pas le cas, signalez-le aussitôt.

SUJET :

La loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture « LOSARGA » a doté l'enseignement agricole d'une sixième mission ainsi libellée : « Les établissements mettent en œuvre toute action visant à répondre durablement aux besoins d'emplois nécessaires pour assurer la souveraineté alimentaire et assurent le développement des connaissances et des compétences en matière de transitions climatique et environnementale ».

En vous inspirant de références, notamment dans le domaine des sciences humaines, vous ferez apparaître les enjeux auxquels répond cette nouvelle mission de l'enseignement agricole.

Dans un premier temps, vous analyserez comment cela impacte : le fonctionnement de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), le travail de l'équipe éducative, le rapport des apprenants à leur formation et leur capacité d'engagement.

Dans un second temps, vous mettrez en évidence les missions et compétences du CPE mobilisables pour contribuer à cette nouvelle mission.